

Mobilisons-nous contre la mort du modèle sportif français ! Non à la privatisation du sport !

Le sport en France repose sur une organisation particulière dans laquelle l'Etat **a la compétence sans agir seul**. Il délègue au mouvement sportif une partie de ses compétences en lui attribuant des moyens financiers (subventions) et humains :

- les fameux 1 600 cadres techniques sportifs
- 1500 conseillers d'animation sportive en DRJS et DDCS/PP dont les missions

au service du sport concernent la promotion, le développement de pratiques éducatives et la formation.

Cette organisation permet au sport de se développer à tous les niveaux et de ne pas **privilegier ce qui rapporte mais plutôt ce qui apporte**. Apporte au niveau éducatif avec un **Etat garant cette dimension avec des personnels techniques et pédagogiques** (PTP), titulaires de diplômes universitaires (au moins bac +3) et/ou de qualifications professionnelles dans le sport, de même niveau. La formation des éducateurs sportifs, l'accompagnement des acteurs du sport dans la réalisation de leurs projets sportifs, l'entraînement de jeunes sportifs de haut-niveau, etc. sont réalisés au travers d'une démarche éducative pour tenter d'ajouter à la performance d'autres valeurs que le seul résultat. La neutralité, l'autonomie et la franchise pédagogique des PTP qui permettaient cela sont aujourd'hui clairement menacées.

Cette organisation qui fait ses preuves depuis qu'elle est en place permet à un pays de 66 millions d'habitants d'être régulièrement dans les meilleures nations mondiales lors des Jeux Olympiques et Paralympiques et ce dans un nombre très important de disciplines. Cette dernière précision est fondamentale car ce résultat est en partie dû au fait que **l'Etat permet le développement de toutes les disciplines en attribuant des moyens à chaque fédération sportive afin qu'elle puisse se développer sur tout le territoire**.

Que se passera-t-il lorsque l'Etat ne financera plus le sport ou qu'il n'aura plus de personnels pour mener à bien ses missions ? La réponse se situe Outre-Manche où seules les fédérations riches et potentiellement « médaillables » sont soutenues.

Quel type de fédération le monde économique choisira-t-il de soutenir ? Celles à 50 000 licencié(e)s ou celles à plus de 500 000 ? Quel avenir sera donné aux clubs s'ils n'ont plus de subventions et d'accompagnement ? Quid du lien social, de l'intégration, de la transmission des valeurs du sport pourtant essentielles à notre société. Qui demain pourra se permettre de pratiquer à un coût raisonnable une activité sportive ? L'Etat a jusqu'alors permis à tous les sports d'exister en mobilisant des moyens et en cherchant au maximum les rééquilibrages tant au niveau des disciplines que des territoires. Ce modèle est en passe d'être brisé sous prétexte de misérables économies alors que le nombre de millionnaires et le capital des milliardaires augmentent presque aussi vite que le nombre de pauvres...

Il nous faut réagir, pour réaffirmer notre attachement à **l'organisation du sport en France**. Cette politique ne date pas des années 60 comme l'affirme dans un communiqué le Premier Ministre. Elle a su évoluer, s'adapter tout en réaffirmant sa spécificité, son originalité (loi Avicé 1984, Buffet 2000...) et devenir *in fine* un modèle ancré dans les valeurs de notre république. Cette organisation est moderne et adaptée au développement du sport à tous les niveaux, sur tous les territoires. Finalement, si elle souffre, ce n'est qu'en raison des moyens ridicules qui lui sont alloués et des réformes successives (RGPP, MAP et bientôt AP 2022) qui ont organisé de manière programmatique sa destruction avec celle du service public. Si elle doit évoluer, c'est vers une politique sportive de l'Etat qui éduque, émancipe et tente au mieux de gommer les inégalités.

Communiqué d'agents du ministère des sports en DDCS